

tolat depuis le mois de juin précédent, la faire signer, si c'est possible, par le Directeur local, et l'expédier au Directeur primaire de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur, au Gesù, Montréal, afin que tous les noms de ceux qui ont été reçus dans l'Archiconfrérie dans les douze derniers mois soient dûment inscrits dans les Registres. Si toutefois la Confrérie du Sacré-Cœur était établie canoniquement dans la paroisse et affiliée à l'Archiconfrérie, il suffirait que les noms fussent inscrits dans le Registre local de cette Confrérie.

Nous regrettons d'être obligé d'avouer que dans un grand nombre de Centres locaux cet envoi des noms pour l'Archiconfrérie a été complètement négligé et qu'en conséquence les Associés ont perdu de riches indulgences.

C'est durant le mois de juin que doit se faire partout la Rénovation de la Consécration des Zélateurs et des Zélatrices au Cœur de Jésus ; une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, est attachée à cet exercice. Il faudrait, autant que possible, suivre, pour cette cérémonie, la marche indiquée dans le *Guide des Zélatrices*, p. 70.

On voudra bien profiter de l'occasion pour faire la réception des nouveaux Zélateurs et des nouvelles Zélatrices, qui ont donné des preuves non équivoques de leur *bonne conduite*, de leur *zèle* et de leur *prudence* pendant leurs six mois d'approbation (*Voir le Guide des Zélatrices pp. 61 et suivantes.*)

Il serait fort à désirer que l'on fît aussi, dans le cours du mois de juin, la consécration solennelle des familles et des enfants au Sacré-Cœur. L'on pourra se procurer aux Bureaux du MESSAGER les formules spéciales de ces consécrations.

Nos jeunes apôtres du Sacré-Cœur des Maisons d'éducation feraient bien de dresser d'avance leur plan de campagne